

De la commission de l'infraction jusqu'au tribunal correctionnel
L'affaire Robin

Objectifs pédagogiques :

- le rôle du procureur / OPJ / avocat / enquête de flagrance
- les éléments de l'infraction
- Quelques principes du droit pénal
 - Le principe de légalité des délits et des peines
 - le principe de séparation des fonctions de poursuite et de jugement
 - « le criminel tient le civil en état ». Pénal et civil / Etre partie civile au procès pénal
 - Les droits de la défense (avoir commis d'office / AJ / droit au silence)

Les faits...

Robin doit 2000 euros à un ami qui le presse de le rembourser. Robin décide de passer à l'action. Il s'est procuré un pied de biche sur un site d'achat en ligne. Il sait que sa voisine, Mme Casta, s'absente tous les dimanches. Ce dimanche, un voisin perçoit une agitation inhabituelle chez Mme Casta et prévient la police. Les agents de police Francis et Doumé se rendent sur les lieux.

48 heures plus tard, Robin comparait au tribunal correctionnel pour vol avec effraction. Que s'est-il passé durant ces 48 heures ?

Dimanche, 11h20, Robin est pris « la main dans le sac »

Les deux agents sont rejoints par Max, officier de police judiciaire (OPJ). Ils lui font le rapport de leur intervention : ils ont surpris Robin en « flagrant délit », en train de remplir son sac d'objets manifestement dérobés sur place. Il s'agit d'une enquête de « flagrance ». Robin est-il majeur ? Reconnaît-il les faits ? Francis et Doumé font quelques constatations : la porte a été fracturée, et le sac de Robin contient un appareil photo et des bijoux. Max place Robin en garde à vue. Puis il envoie un mail au magistrat pour l'informer : le magistrat est chez lui, d'astreinte : il reçoit les notifications sur son téléphone professionnel. Les agents contactent Mme Casta et la convoquent au commissariat où ils conduisent Robin.

Dimanche, 12h45, au commissariat, l'enquête se poursuit

Mme Casta confirme qu'il s'agit bien de ses biens et porte plainte. L'agent Francis prend sa déposition et celle du voisin venu témoigner. Il entend aussi Robin, désormais mis en cause. L'agent Doumé vérifie que Robin est inconnu des services de police.

Dimanche, 19h, le Procureur prend une décision majeure pour Robin

Le procureur pose des quelques questions puis décide de poursuivre Robin. Il agit sur le fondement des articles 40 et 40-1 du *Code de procédure pénale*, qui octroient au procureur la prérogative de décider des poursuites. Il fait déférer Robin.

Lundi 11h : Le prévenu est présenté au Procureur par les forces de l'ordre

Le procureur informe Robin des faits qui lui sont reprochés. Il s'agit du vol aggravé.

D'un point de vue *matériel*, le vol est la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui. Robin a bien commis un vol.

D'un point de vue *moral*, le vol est une infraction intentionnelle. Robin a voulu commettre ce vol. Le mobile de son acte est indifférent au regard du droit pénal.

D'un point de vue *légal*, le Code pénal détermine la peine assortie au délit de vol. Pénétrer dans les lieux par effraction constitue une circonstance aggravante, selon l'article 311-5 alinéa 3.

Le délit est constitué, l'infraction est consommée : Robin a commis un vol aggravé, puni de 7 ans d'emprisonnement et de 100 000 euros d'amende.

Le procureur rappelle à Robin qu'il a le droit de garder le silence. Mais Robin reconnaît être l'auteur de l'infraction. Le procureur considère attentivement les faits et la personnalité de Robin. Celui-ci est responsable pénalement.

Le procureur décide de renvoyer Robin devant le tribunal correctionnel pour qu'il soit jugé en comparution immédiate. Robin a le droit à être assisté d'un avocat. Disposant de peu de moyens, il bénéficiera d'un avocat commis d'office. Robin rejoint le dépôt du tribunal.

Lundi, 18h, Robin est jugé en comparution immédiate par le tribunal correctionnel

Robin a accepté d'être jugé en comparution immédiate. Le tribunal peut ou non entrer en voie de condamnation. Le cas échéant il devra décider de la sanction infligée à Robin. Il jugera aussi au civil, sur le montant des dommages et intérêts que Robin devra donner à Mme Casta, puisque celle-ci est partie civile au procès.

A 20h12, Robin est condamné à 6 mois d'emprisonnement avec sursis à titre principal. Le tribunal accorde 500 euros au titre de dommages et intérêts.

Questions sur le cas pratique :

- 1) Qui dirige l'enquête ici ?
- 2) A partir de ce cas, dites quels sont les éléments constitutifs de l'infraction.
- 3) Analysez la peine, en distinguant la réparation au civil de la sanction pénale. Comment la somme proposée au titre de dommages et intérêts a-t-elle été évaluée ?
- 4) Quels avantages et quels inconvénients pouvez-vous trouver à la procédure de comparution immédiate utilisée pour Robin ?